

BULLETIN MUNICIPAL 2021



Chef Lieu 73340 St François de Sales
tél. 04 79 63 30 85
mairie-stfrancois@wanadoo.fr

Ouvert au public
lundi de 9h à 12h
jeudi de 14h à 18h



www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr
www.facebook.com/mairiedesaintfrancoisdesales/

SOMMAIRE

L'Edito du Mairepage 2

Vie municipale

Commissions municipalespage 3

Travaux en cours

▪ Sécurisation de la traversée du hameau Le Champpage 5

Travaux réalisés

▪ Rénovation de l'éclairage public.....page 6

▪ Autres travaux.....page 6

▪ Liste des marchés publics 2020page 7

Finances localespage 7

Tourismepage 10

Vie pratique

Installation des conteneurs semi-enterréspage 12

Adressage des voiespage 13

Eaux et assainissement, enjeux 2020-2026page 13

Installation de défibrillateurspage 16

Vie locale

Etat civil 2019 et 2020page 17

La forêt de St François.....page 19

Le gîte communal « L'Ecole à gîter »page 20

Projet « BeeAware » pour la protection des abeilles.....page 21

Vie festive

Les paniers de Noëlpage 22

Manifestations passées...page 23

L'EDITO DU MAIRE



Chers Saintfrançoisiens,

Chères Saintfrançoisiennes,

« Optimise », c'est un mot que l'on hésite à prononcer en ce début d'été 2021.

Je sais les difficultés qu'ont rencontrés certains d'entre vous durant ces longs mois de confinement. Nous ne pouvons pas rattraper ce qui nous a échappé, les repas de famille, les soirées amicales, les festivités, et nous gardons tous en nous la trace du tragique évènement qui a endeuillé notre village en ce début d'année.

Cette pandémie, qui occupe nos esprits depuis plus d'un an, marquera durablement nos vies. Révélatrice de nos faiblesses organisationnelles mais aussi de certaines fragilités humaines, nous devons nous adapter, nous réinventer.

Je crois en notre capacité collective à surmonter les épreuves et les habitants attendent de nous, élus, que l'on prépare l'avenir. C'est notre rôle, et notre optimisme, il est pour le devenir de notre commune et les projets qui nous animent.

2021 est la première année pleine de notre mandat. Malgré le contexte, nous maintenons les perspectives que nous avons tracées. Pour se faire, j'ai la chance de m'appuyer sur des services municipaux compétents et motivés, sur une équipe municipale mobilisée dans sa tâche et au service de l'intérêt générale.

Nos deux principaux projets sont désormais lancés. Les travaux de sécurisation de la traversée du hameau du Champ ont débuté et le Schéma directeur des aménagements touristiques et de loisirs de St François de Sales a été proposé par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges dans le cadre du programme Espace Valléen pour son financement.

Vous trouverez également dans ce bulletin ce que nous avons déjà pu réaliser au fil de ces derniers mois.

Plus largement, les 14 maires du Cœur des Bauges ont créé l'association Assemblée du Cœur des Bauges où se poursuivent les échanges pour favoriser le vivre ensemble et mener toute réflexion utile et prospective dans le but d'améliorer les services à nos populations à la lumière des particularités de notre territoire.

Avec optimisme, je vous souhaite à tous d'avoir de grands projets pour vous, mais aussi pour les autres et surtout de partager des souvenirs forts avec les êtres qui vous sont chers.

Votre Maire, Maryse FABRE

Commissions municipales

Comment s'organisent-elles ?

L'équipe municipale en place depuis maintenant plus d'un an, s'organise en 5 commissions à l'image de notre volonté de répartir les différentes missions par thème, en fonction des motivations et domaines de compétences de chacun et chacune. Elles permettent ainsi à chaque membre de l'équipe de trouver sa place et d'avoir un rôle moteur.



Composées de plusieurs conseillers municipaux, elles sont pilotées par le maire, un adjoint ou une conseillère déléguée. Elles ont pour vocation de faire émerger de nouveaux projets et permettre le suivi de ceux en cours.

Et **parce que « ensemble on va plus loin »**, c'est donc tout naturellement que nous vous inviterons à venir participer, en fonction des projets, à certaines réunions de travail, et ainsi vous donner la possibilité de vous impliquer au plus près pour votre commune.

1/ COOPÉRATION INTER-COMMUNALE: Pilotée par Maryse Accompagnée de Marinette, Jean François

- Etre actif dans les instances de Grand Chambéry (bureaux, conseils communautaires, conseil d'exploitation de la régie de l'eau, Grand Chambéry Alpes Tourisme, Savoie Déchets et commissions thématiques diverses),
- Conforter la coopération avec les communes des Bauges au travers de l'Association du Cœur des Bauges qui rassemble les maires des communes du cœur des Bauges,
- Agir au sein du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Enfance-Jeunesse et de l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) en charge de structurer les soins de proximité à l'échelle des Bauges.

2/ PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES : Pilotée par Jean François
Accompagnée de Maryse, Marinette, Pierre, Sylvain, Jean Gabriel

- Sécurisation de la traversée du village : limiter la vitesse sur la route départementale (actuellement avec le projet de sécurisation au niveau du Champ), aménager et régler les voies communales dans les hameaux,
- Restauration de l’Eglise et de la Chapelle du Champ,
- Identification du devenir des autres bâtiments (« maison Soleil » de La Magne, laitières et fours des hameaux),
- Embellissement des hameaux.

3/ TOURISME : Pilotée par Thierry
Accompagné de Maryse, Pierre, Marinette, Caroline

- Déployer le Schéma Directeur d’Aménagement de la Porte de St François portant sur la diversification des activités « Pleine Nature » et la pérennisation des activités au sein du foyer d’accueil (restaurant et location),
- Collaborer avec les socio-professionnels du secteur,
- Encourager un Schéma de Cohérence territoriale dans le développement des activités du Plateau de Savoie Grand Revard (inventaire des activités, dynamique collective pour favoriser les différentes pratiques et limiter des conflits d’usage ...).

4/ ESPACES NATURELS ET AGRICOLES : Pilotée par Benjamin
Accompagné de Maryse, Pierre, Sylvain, Jean François

- Gérer ces espaces avec les partenaires : le PNR du Massif des Bauges pour l’ingénierie sur les espaces sensibles, l’ONF sur la forêt, l’Association de Chasse...
- Protéger notre biodiversité : arrêté préfectoral de protection de biotope à la Tourbières des Creusates, réduction de la pollution nocturne (label 3 étoiles de « Villages étoilés » de l’ANPCEN), abeille (projet BeeAware du réseau « Alliance dans les Alpes »)...

5/ VIVRE ENSEMBLE : Pilotée par Caroline
Accompagnée de Maryse, Laure, Marinette, Benjamin, Thierry, Jean François

- Enfance Jeunesse, Regroupement Pédagogique Intercommunal et périscolaire,
- Favoriser le lien entre les habitants,
- Manifestations communales et autres,
- Communication et information aux habitants.



1950



2018

Travaux en cours

Sécurisation de la traversée du hameau Le Champ

La sécurisation de la traversée du lieu-dit Le Champ vise à réduire la vitesse de circulation des véhicules sur la route départementale et répond à plusieurs objectifs :

- **PERMETTRE** aux riverains de la voirie communale de rejoindre d'une façon sécurisée la voirie départementale ;
- **GARANTIR** le passage des piétons et des véhicules ainsi que l'accès à l'arrêt de transport scolaire.

Dès 2018, une étude fonctionnelle du domaine public pour les déplacements doux et motorisés en fonction de l'état des voiries pour le hameau du Champ a permis d'élaborer des solutions préconisées par le bureau d'étude VERDIS.



Par délibération en date du 29 septembre 2020, le conseil municipal approuve la version définitive du projet global du lieu-dit Le CHAMP.

Les Services du Département de la Savoie ont validé la faisabilité de ce projet, ainsi que la Préfecture de Savoie qui a ouvert une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire afin d'assurer la maîtrise foncière complète des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération.

L'appel d'offre a permis de retenir l'entreprise EIFFAGE, prévoyant un démarrage du chantier à l'été 2021 pour environ 4 semaines de travaux.

Vie municipale

Travaux réalisés

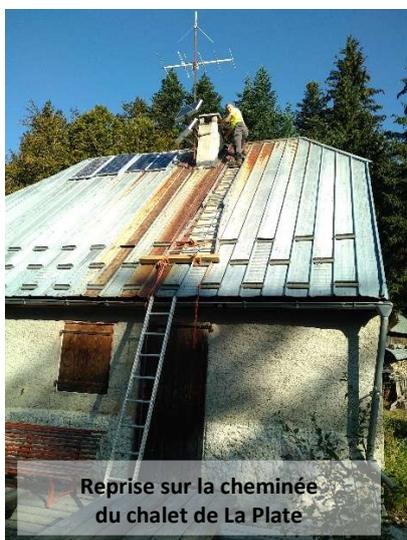
Rénovation de l'éclairage public



Soucieuse de participer à la stratégie lumière lancée par le Parc des Bauges, la commune de St François de Sales, accompagnée par le bureau d'étude Ombres et Lumière, a finalisé ses travaux de rénovation du parc d'éclairages publics en juin 2020 (éclairage LED et horloges astronomiques), majoritairement financés par le Syndicat Départemental d'Electricité de Savoie (SDES) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Avec l'extinction nocturne de 23h à 5h effective depuis 2015, ces nouveaux équipements génèrent une économie significative d'énergie et œuvrent en faveur la protection de la biodiversité sur notre territoire.

Quelques autres petits travaux...

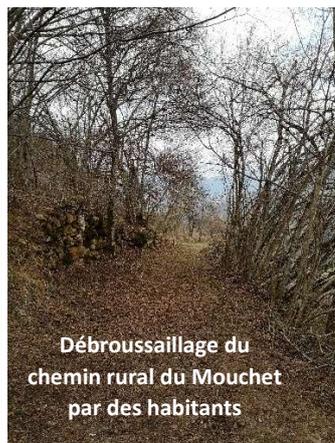
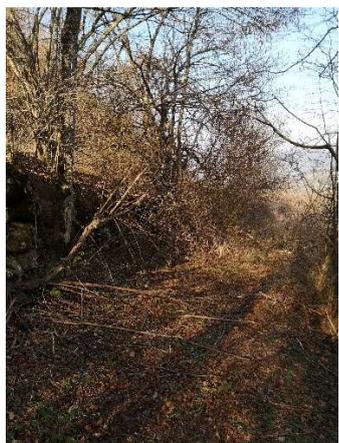




Installation d'une vitrine
le pour l'affichage public à
La Magne



Des moutons pour désherber le
terrain du gîte communal



Débroussaillage du
chemin rural du Mouchet
par des habitants



Bassin entretenu
par les habitants
du Mouchet

Liste des conventions de mandat conclus au cours de l'année 2020

Objet du marché	Date	Attributaire
<p>Gîte communal</p> <p>Convention de mandat pour la gestion du gîte communal à La Magne</p>	<p>Octobre 2020</p>	<p>Chloé JEAN La Magne 73340 ST FRANCOIS DE SALES</p> <p>Nom commercial : gîte « L'Ecole à gîter »</p>



Finances locales

Vie municipale

Les finances locales se décomposent en 3 budgets, à l'image des activités portées par la commune :

- le **budget principal** concernant les services publics,
- le **budget annexe « Régie de ski de fond »** pour la location de ski, le restaurant du foyer et le chalet de la Plate,
- le **budget annexe des « Carlines »** attaché au gîte communal de la Magne.

Chaque budget présente une section de fonctionnement qui retrace les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité ainsi qu'une section d'investissement ayant trait aux opérations de travaux et d'équipements, à l'image du patrimoine de la commune.

☞ La **suppression de la taxe d'habitation** sur les résidences principales a entraîné la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales qui est entré en vigueur le 1er janvier 2021. À

compter de cette date, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui revient dorénavant à l'État.

Si environ 80 % des foyers fiscaux n'acquittent plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale depuis 2020, les 20 % restants seront progressivement exonérés à compter de 2021 et jusqu'en 2023.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2021, chaque commune est compensée, sous forme d'un mécanisme fiscal, de sa perte individuelle de taxe d'habitation sur les résidences principales via la récupération du taux de la taxe départementale de 11,03% sur le foncier non-bâti. Ce transfert de taxe dont la colonne « département » disparaîtra des avis de taxe foncière non bâtie des contribuables, n'a aucun impact sur le montant global des impôts dus.

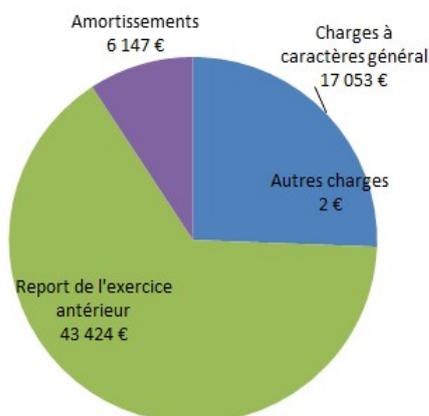
Voici les grandes lignes budgétaires des BUDGETS PRIMITIFS 2021

Les éléments sont présentés sous forme de graphique dans ce bulletin. Vous retrouverez le détail des budgets sur la page dédiée du site internet de la commune : *comptes administratifs, budgets primitifs et synthèses* : <http://www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr/financeslocales.html>

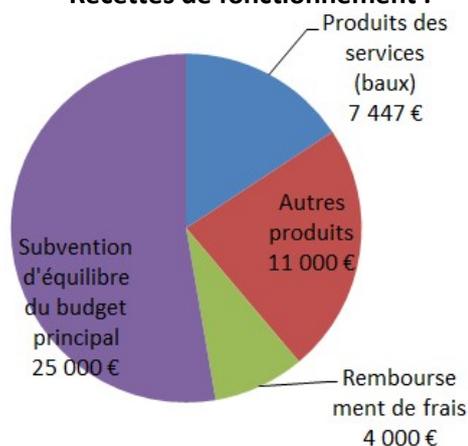
Budget annexe Régie de Ski de fond 2021

66 626 euros en fonctionnement et 125 590 euros en investissement

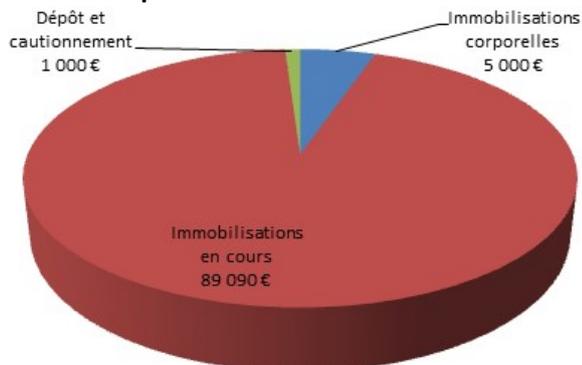
Dépenses de fonctionnement :



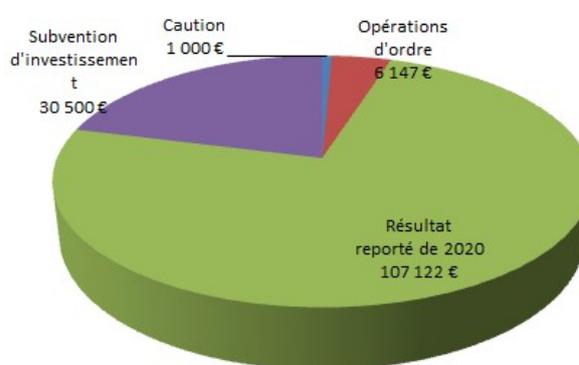
Recettes de fonctionnement :



Dépenses d'investissement :

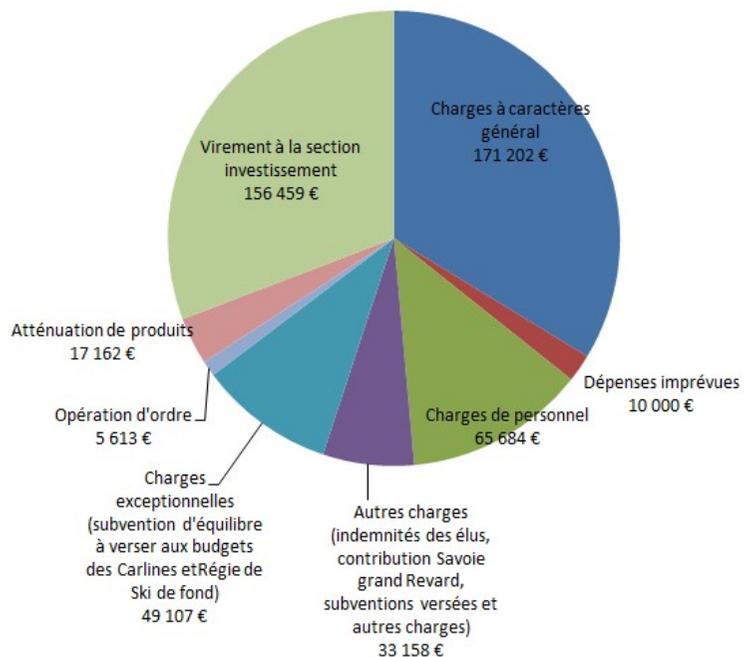


Recettes d'investissement :

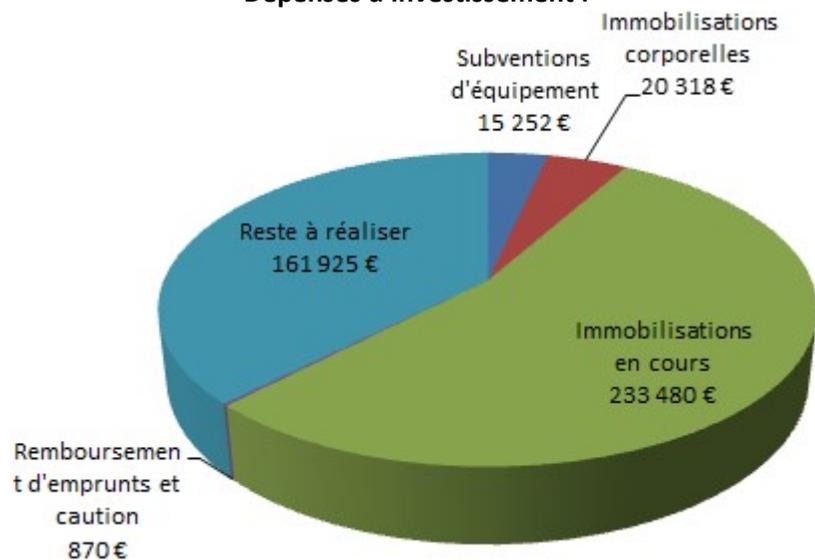


Budget Principal 2021: 508 385 euros en fonctionnement et 439 888 euros en investissement

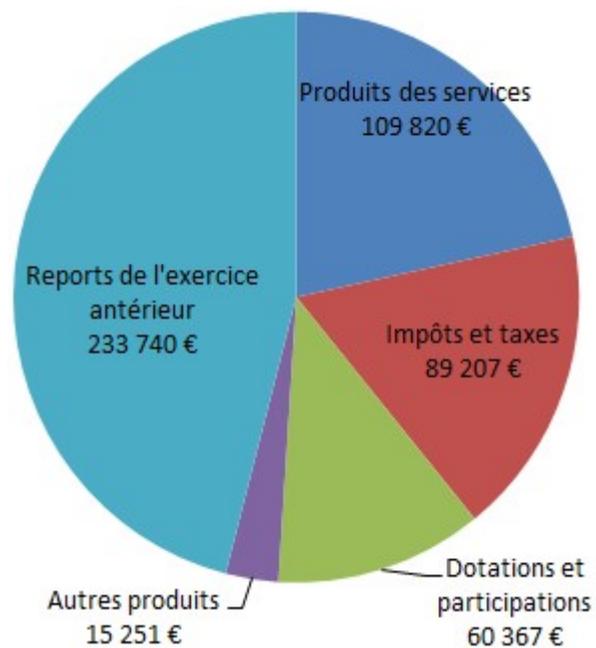
Dépenses de fonctionnement :



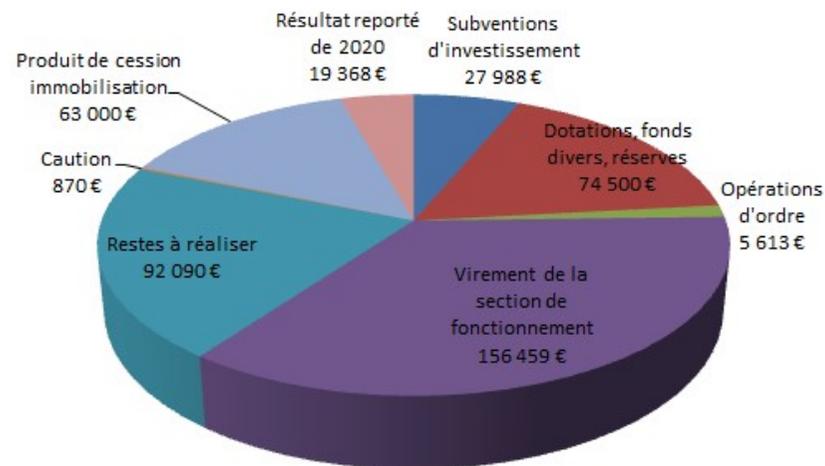
Dépenses d'investissement :



Recettes de fonctionnement :

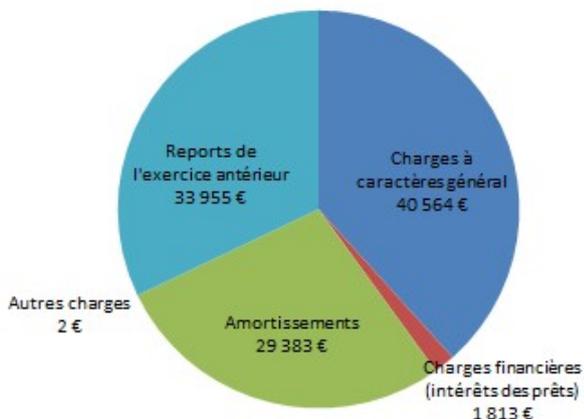


Recettes d'investissement :

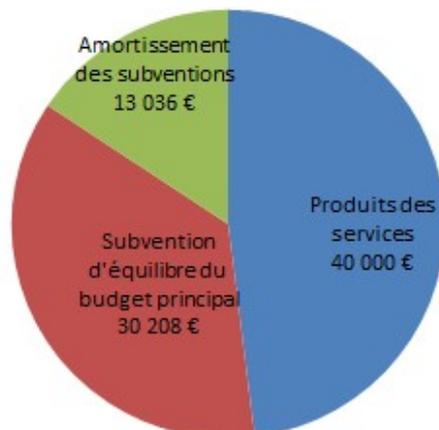


Budget annexe Gîte communal 2021 : 105 717 euros en fonctionnement et 26 210 euros en investissement

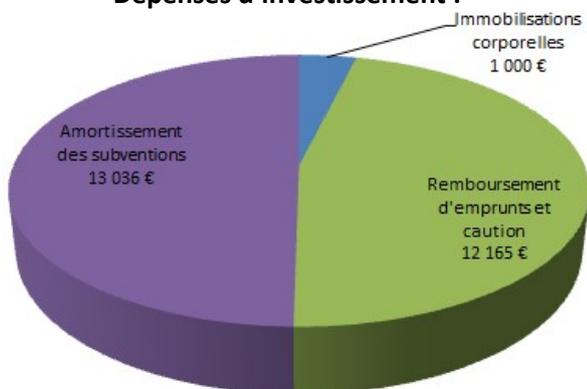
Dépenses de fonctionnement :



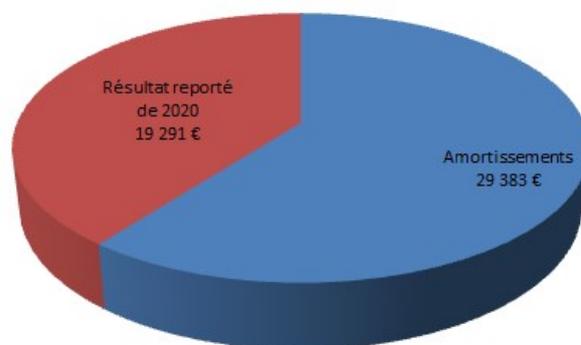
Recettes de fonctionnement :



Dépenses d'investissement :

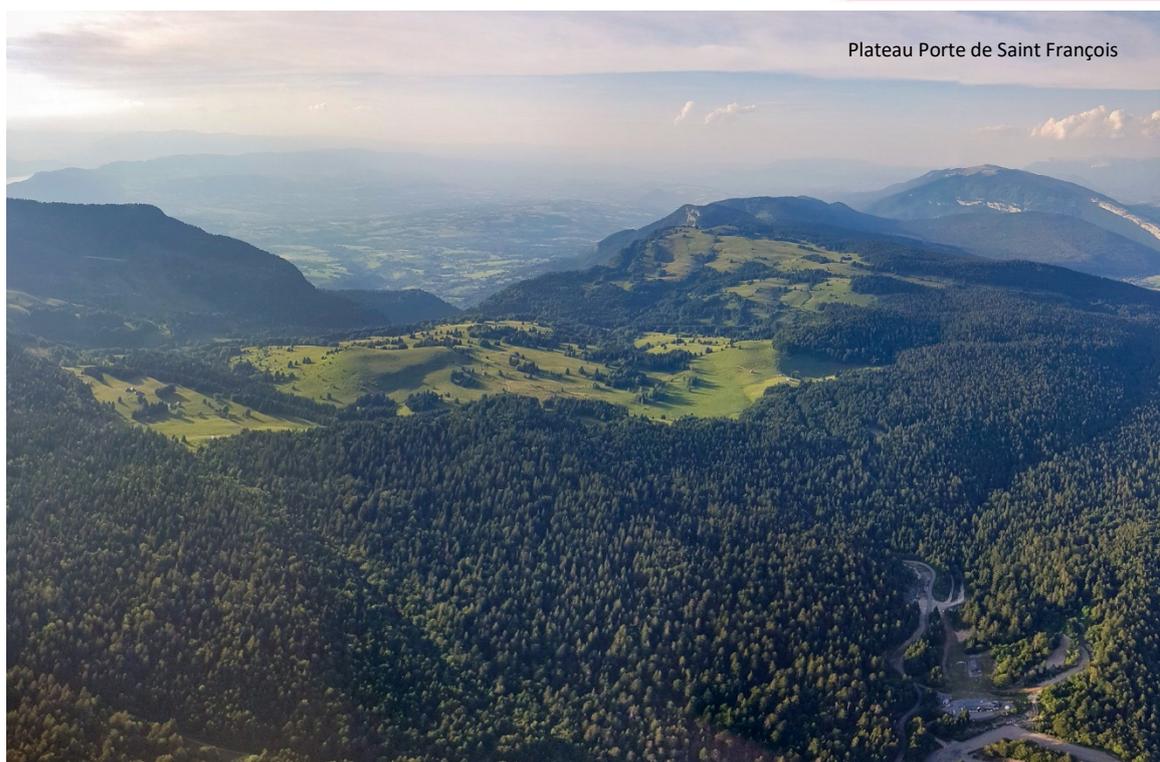


Recettes d'investissement :



Tourisme

Vie municipale



SAISON HIVERNALE



La commune a été une nouvelle fois ravie d'accueillir les scolaires sur la Porte de St François cette saison, dans le respect des mesures sanitaires (privatisation et désinfection de la salle hors sac, installation de vestiaires-algéco...), et grâce à l'engagement de tous les acteurs : ESI Saint François de Sales, Lily Loue, Savoie Grand Revard station...

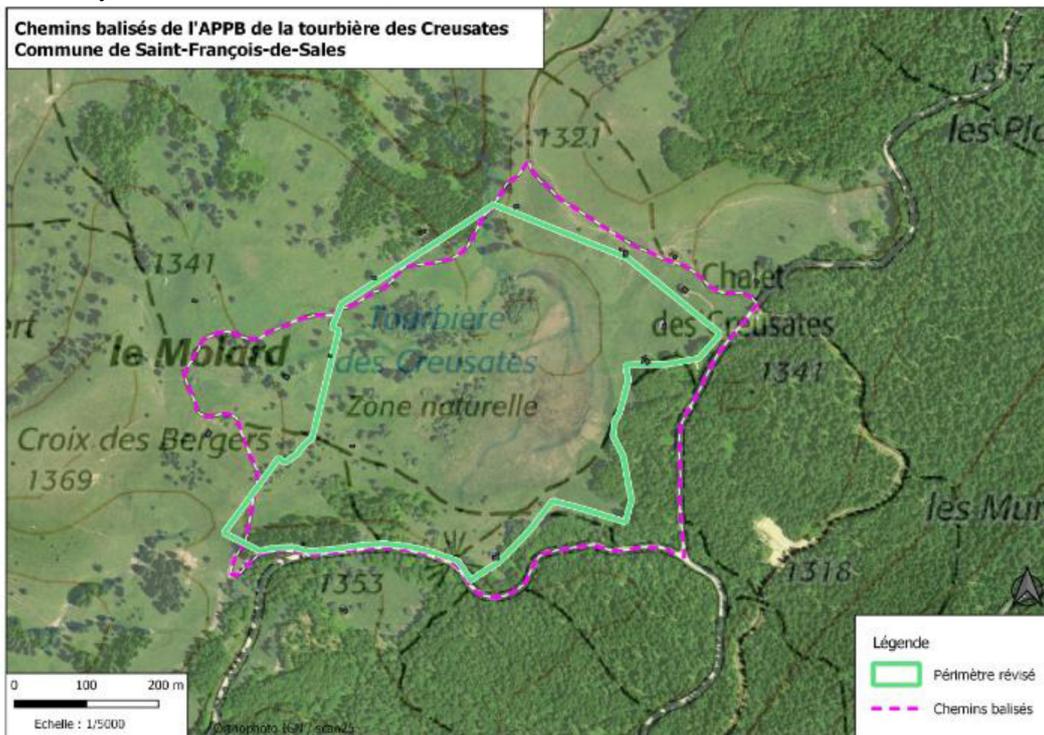


DIVERSIFICATION DES ACTIVITES

La transition touristique vers des activités 4 saisons en réflexion depuis 2018 s'inscrit dans le projet de territoire comprenant le schéma directeur d'aménagement de la Porte de St François qui avance par la mise en place de plusieurs projets :

- **un sentier de marteloscope**, atelier à la fois interactif et ludique que propose l'Office National des Forêts le long d'un parcours en forêt. Pour appréhender la gestion durable de l'espace forestier sous forme de jeux de rôle, les participants analysent la forêt (reconnaitre son peuplement, ses essences, l'âge...), ses usages et la valeur économique des arbres et ses enjeux environnementaux. Il permet de savoir pourquoi conserver un arbre, s'il protège les jeunes semis, s'il est susceptible d'encore se développer, s'il favorise la biodiversité ou pourquoi l'abattre quand il est « mûr »... ou malade.
- des boucles pédagogiques,
- une zone dédiée à des habitats Insolites.

Concernant la **Tourbière des Creusates** réglementée depuis 1985, l'Arrêté Préfectoral portant protection de biotopes a été remis à jour le 20 février 2021 après plusieurs mois d'échanges au sein du Comité de Pilotage rassemblant la commune, le Parc des Bauges, le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie et l'association des propriétaires de la Tourbière. Actualisé en fonction des connaissances et des pratiques actuelles, vous pouvez retrouver cet arrêté sur le site internet de la commune (page Accueil, rubrique « Arrêtés applicables en ligne »).



Une mare pédagogique a été créée pour les animations d'éducation à l'environnement



Installation d'un banc pour la contemplation, financé par le Lions Club

Conteneurs semi-enterrés

Vie pratique

Dans le but de rationaliser le coût de la collecte des ordures ménagères, la mise en place de points collectifs a débuté en 2014, à l'époque portée par la Communauté de Communes du cœur des Bauges qui en avait la compétence. Après la validation des plans d'implantation courant 2016 par les conseils municipaux, le projet a été repris par Grand Chambéry qui procède à la phase de réalisation cette année.

Positionner ces emplacements pour desservir au mieux les habitants de tous les hameaux et optimiser leurs trajets tout en limitant l'impact lié à la proximité des logements ont fait partie des critères prioritaires pour les choix qui ont été arrêtés.

De plus, seuls les terrains dont les communes sont propriétaires étant éligibles, les parkings publics ont été retenus à La Magne et au Plateau, l'acquisition, pour 1 euro symbolique, d'un terrain départemental, a été



nécessaire pour le site entre Le Mouchet et Le Charmillon et enfin au Champ, les 70m² d'emprise du projet sur



les 2800m² de la parcelle se situant en bordure de la voirie départementale garantie les accès alentours et ne met aucunement en péril la qualité des installations et des terres exploitées.

Il a en outre été décidé de supprimer le point de collecte au Chef-Lieu pour mettre en valeur le patrimoine bâti qu'est l'Eglise de Saint François de Sales, site largement renommé et visité. Ceci répond également aux exigences de sécurisation de la sortie du parking pour les camions bennes.

Une attention particulière sera portée à l'inclusion paysagère arborée de ces sites de collecte, souvent controversés mais ô combien nécessaires en attendant une planète 0 déchet que l'on souhaite tous !!

Adressage des voies

Vie pratique

Procéder à l'adressage des voies et la numérotation des maisons est aujourd'hui une nécessité pour l'intérêt public local. En effet, la qualité de l'adresse est un enjeu de développement économique du territoire, d'égalité entre les citoyens dans l'accès aux services publics de secours et aux services de soin à la personne notamment.

La liste des utilisateurs et des besoins sont croissants avec l'accroissement des technologies de l'information et de la communication, et les avantages d'une meilleure efficacité de dénomination des voies sont multiples :

- faciliter les recherches d'adresses pour les particuliers, les livraisons dont le service postal, et les services d'aides à domicile ;
- répondre à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (Sapeurs-Pompiers, SAMU, médecins, Gendarmerie...) et des intervenants techniques (Services des eaux, de l'électricité et des télécommunications)
- autres : les services administratifs (cadastre...)...

Différentes propositions dans le respect des lieux-dits historiques sont en cours d'élaboration, les choix et déterminations des noms de rue va faire l'objet d'une consultation auprès des habitants.

Le bureau d'étude Envergure accompagne la démarche depuis ce printemps 2021, une première visite a eu lieu début avril. Une cartographie sera élaborée à l'issue de ce travail et éditée sous forme de plan.

Eau et assainissement Enjeux 2020-2026 par Grand Chambéry

Vie pratique

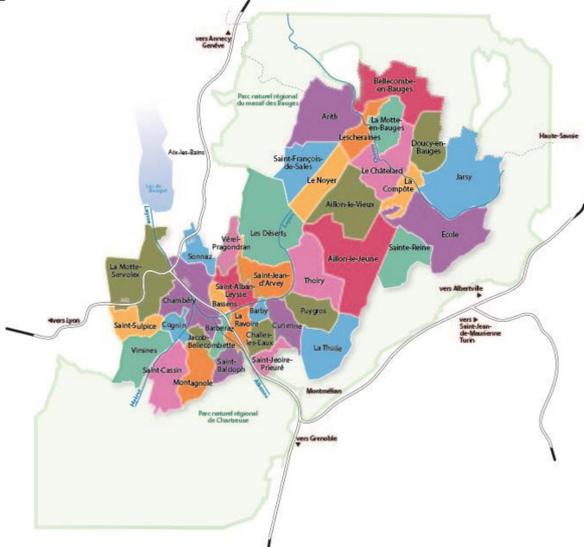
L'ambition de la régie de l'Eau et de l'Assainissement en **étroite collaboration avec les élus** est la satisfaction des usagers quel que soit le profil (particuliers, professionnels, institutionnels), par un service performant, responsable et innovant, sur l'ensemble du territoire dans le respect de notre environnement.

L'enjeu est donc de satisfaire ainsi 38 communes qui totalisent 138 677 habitants et 74 000 abonnés en Eau.

Quelques chiffres clés pour connaître le réseau :

EAU POTABLE

- 1 107 km de réseaux dont 30 % en zone rurale
- 8 puits dont 5 puits principaux, 125 réservoirs
- 140 ouvrages représentant 90 000 m³ de stockage
- 8 095 744 m³ d'eau utilisée
- 7 477 510 m³ facturés aux habitants de l'agglo
- Valeur patrimoniale :



- ✓ Réseaux : 291 millions d'€
- ✓ Ouvrages : 100 millions d'€

ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

- 673 kms de réseaux d'eaux usées dont 20 % en zone rurale)
- 490 kms de réseaux d'eaux pluviales
- 40 postes de relèvement
- 21 STEP + 1 UDEP
- 13 257 537 m3 d'eaux usées traités par l'UDEP
- 3321 installations d'Assainissement Non Collectif
- Valeur patrimoniale
 - ✓ Réseaux : 422 millions d'€
 - ✓ Ouvrages : 92 millions d'€

BUDGET : Un grand principe : l'eau paie l'eau !
2 régies avec autonomie financière qui fixent le tarif de l'eau :

- >Régie eau potable
- >Régie assainissement

Prix du m3 pour une facture globale (eau et assainissement) de 120m3 TTC :
 –Territoire d'ex Chambéry-Métropole : 4,1 €/ m3
 –Territoire des Bauges : 4,2€/ m3
 –Convergence des tarifs prévue pour 2026
 Budget 2020

Eau potable : 10M€ en Investissement et un peu plus de 16M€ en Exploitation
 Assainissement : un peu moins de 10M€ en Investissement et un peu moins de 17M€ en Exploitation

Organisation et relations avec le public : 4 Pôles



RELATION AVEC LES USAGERS : DES REPONSES

- Plus de 4 000 réponses réglementaires aux demandes de travaux
- Plus de 1 000 avis techniques sur les dossiers d'autorisation d'urbanisme
- Plus de 53 000 appels reçus
- Plus de 7 000 courriers reçus
- Plus de 210 000 factures envoyées

RELATION AVEC LES ELUS et les ENJEUX à VENIR

Des réunions mensuelles se tiennent avec les élus pour information et prise de décisions sur : la situation en eau du territoire, la gestion des eaux usées, la gestion de l'évacuation des eaux pluviales qui nécessitent d'adapter les pratiques. Ce sont donc des orientations à prendre, dans un contexte environnemental de plus en plus délicat, et le vote du budget annuel et sa déclinaison sur les 6 ans à venir.

Prise en compte de l'évolution climatique :

L'évolution du changement climatique nous conduit à devoir
 + relever les défis face aux risques d'inondations par ruissellement des eaux pluviales et débordement des réseaux,
 + imaginer, concevoir et déployer la protection des ressources en eau et des milieux naturels contre la pollution (réduire les déversements d'eaux usées par temps de pluie, traiter les eaux pluviales à la source),
 + agir activement pour favoriser la recharge des nappes et des cours d'eau
 + et dans les zones urbaines, préserver le bien-être en ville (en luttant contre les îlots de chaleurs et en favorisant la nature en ville et l'insertion paysagère).

Ainsi, pour la programmation 2020-2026, il nous faut investir pour entretenir et renouveler le patrimoine, étendre les réseaux en fonction de l'urbanisation, sécuriser la distribution de l'eau potable, sans oublier de protéger les milieux naturels !

Plus concrètement, les enjeux en Eau Potable dont des actions sont directement visibles sont

- ✓ Sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire des Bauges. Citons quelques cas pour notre territoire :

- Le Chatelard Vieux Bourg : restructuration et renouvellement des canalisations de distribution,
- Réservoir de Plainpalais LES DESERTS au Hameau La Magne SAINT FRANCOIS DE SALES : maillage pose canalisation adduction AEP et rénovation conduites existantes,
- ECOLE/JARSY/ COMPOTE/CHATELARD : Renforcement conduite adduction de la source des CHAUDANNES et maillage distribution communes AEP
- JARSY, Hameau de Précherel : Construction nouveau réservoir

- ✓ Substituer les ressources du massif de l'Épine (PGRE Plan Gestion Ressource Eau),
- ✓ Restructurer la production et la distribution de la commune de la Thuile (2025 et suivantes),
- ✓ Restructurer les réseaux sur Saint Cassin

Pour la partie Assainissement sur la période 2020-2026, les enjeux, nous impactant aussi directement, sont :

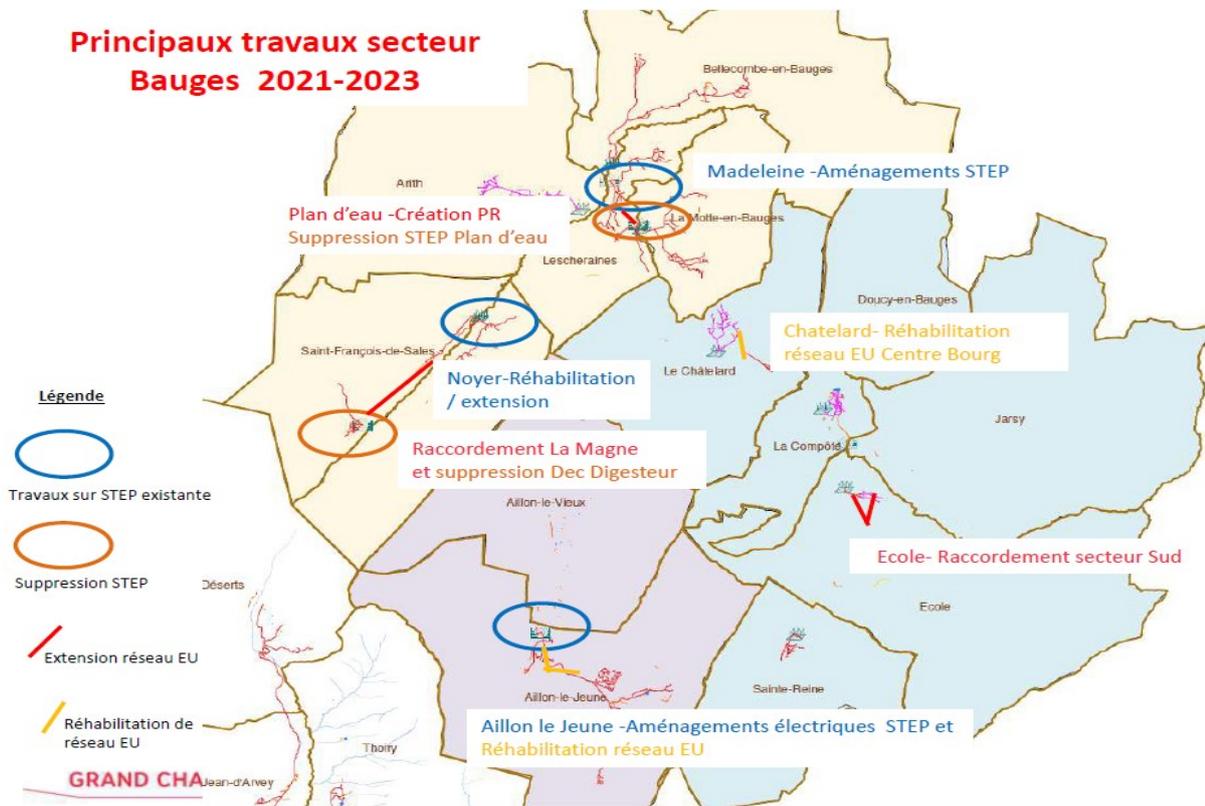
- ✓ La réhabilitation, restructuration (mise aux normes) des STEP:

- Lescheraines : Chef lieu/La madeleine,
- Lescheraines : démolition STEP Plan d'eau
- le Noyer : Rénovation et augmentation capacité suite raccordement de la Magne,
- Saint François de Sales : suppression du digesteur de la Magne, création du réseau au Mouchet et raccordement sur la STEP du Noyer

- Curienne : réhabilitation ou raccordement sur réseaux aval de Barby,
- ✓ Au niveau de Grand Chambéry, la réinjection du biogaz est en cours
- ✓ La réhabilitation des collecteurs Unitaires du centre ancien Chambéry

En résumé, pour le périmètre des Bauges :

Principaux travaux secteur Bauges 2021-2023



- AEP : Alimentation en Eau Potable
- EU : Eaux Usées
- CTM : Centre technique municipal
- PEI : Pôle Exploitations et Infrastructures
- PU : Pôle Usagers
- PFI : Pôle Finances et Instances

- EQSP : Environnement Qualité Sécurité et Prospective
- RTU : Relation Technique Usagers
- STEP : STation d'EPuration
- UDEP : Usine de DEPollution
- CRU : Chargée de Relation Usagers
- UND : Usager Non Domestique
- ANC : Assainissement Non Collectif

Situation en Eau à mi-mars 2021

Le niveau des nappes pour Chambéry et Saint-Jean-de-la-Porte au 12 mars est moyen en comparaison à la période 2003-2020, et voire même en 'niveau bas' pour les niveaux enregistrés au 12 mars 2021, toujours en comparaison sur une période cette fois-ci 2015-2020, du fait d'une baisse du volume en eau pluviale.

Pour les sources, la situation est beaucoup plus tranchée en ce qui concerne les débits de celles-ci. Qu'il s'agisse des sources du bassin chambérien (Saint-Saturnin, Les Fées ou la Dhuy) ou des sources du massif des Bauges (Lovettaz, Les Ravenets), les débits mesurés au 12 mars sont les plus bas débits enregistrés sur la période 2013-2020 (sources du bassin chambérien) et 2016-2020 (sources du massif des Bauges). Cette situation est le reflet

d'un faible remplissage des karsts et d'un déficit pluviométrique sur les dernières semaines (55 mm de pluie de début février au 13 mars contre 120 à 150 mm en moyenne).

Installation de 3 défibrillateurs

Vie pratique

QU'EST CE QUE C'EST ? Le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical utilisé lors de situations d'urgence vitale pour contribuer à la réanimation d'une personne en arrêt cardio-respiratoire.



Il en existe actuellement 2 types, le semi-automatique, le choc est délivré lorsque l'utilisateur appuie sur un bouton à la demande de l'appareil et l'automatique, le choc est délivré directement par l'appareil, sans intervention de l'utilisateur.

Depuis le décret n°2007-705 du 4 mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser un DAE.

« Chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » pour procurer aux victimes d'un arrêt cardiaque les meilleures chances de survie. »



Celle-ci est formée de 4 maillons:

- Appel rapide aux services de secours et d'aide médicale d'urgence (15, 18 ou 112) ;
- Massage cardiaque rapidement entrepris ;
- Défibrillation précoce en utilisant un DAE ;
- Prise en charge médicale rapide avec mise en œuvre de soins d'urgence et de réanimation. »

QUI DOIT S'ÉQUIPER ? Le décret du 19 décembre 2018 relatif aux DAE, pris en application de la loi n°2018-527 du 28 juin 2018, définit que les ERP (Etablissements Recevant du Public) sont soumis à l'obligation de détenir un DAE.

L'implantation des DAE répond à 3 logiques :

- ✓ La logique du nombre : installer des DAE aux endroits les plus fréquentés
- ✓ La logique de délai d'intervention des secours d'urgence : installer des DAE dans les lieux où le temps d'intervention des secours est supposé long
- ✓ La logique d'accessibilité : installer, dans la mesure du possible, les DAE dans des lieux accessibles en permanence (par ex. en façade d'un ERP-Etablissement Recevant du Public)

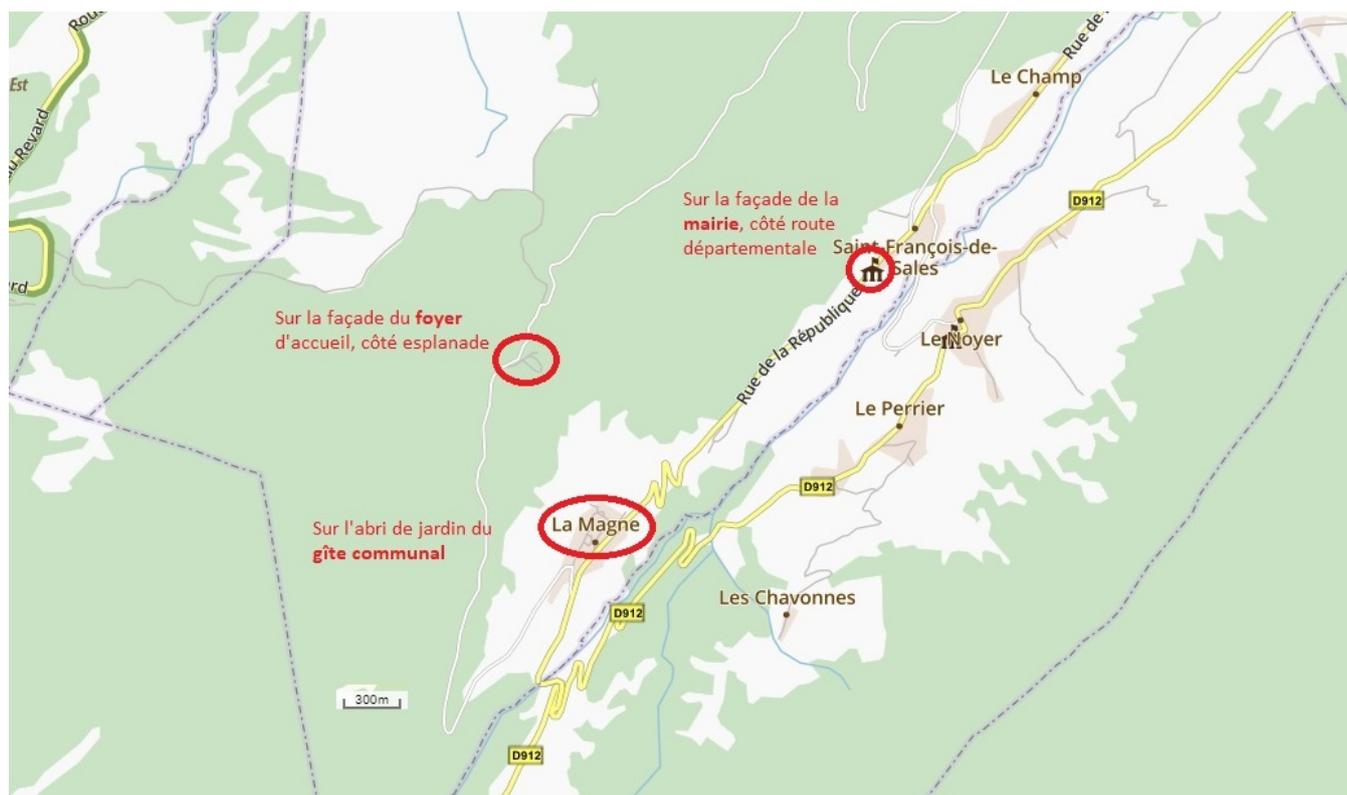
OÙ SONT ILS INSTALLÉS A ST FRANCOIS ?

Depuis le 30 avril 2021, **3 défibrillateurs automatiques** sont implantés sur la commune. Selon les critères évoqués ci-dessus, les emplacements ont été définis :

- ❖ A la Mairie
- ❖ Au gîte communal de « L'École à Gîter » à La Magne
- ❖ Au Foyer d'accueil du Plateau

Nous espérons que vous n'aurez pas à les utiliser mais sachez que ces 3 appareils resteront à disposition de tous toute l'année !





Nous rappelons que pendant la saison d'hiver, les secours sont assurés par Savoie Grand Revard sur tout le domaine de ski et de randonnée du Revard, de La Féclaz et de Saint François de Sales. Le reste de l'année ce rôle n'est assuré ni par eux, ni par les municipalités. Il incombe donc à chacun d'être vigilant sur la pratique de sports et d'activités plein air en moyenne montagne.

Si vous souhaitez plus d'informations sur les DAE vous pouvez vous rendre sur le site de la commune en page d'accueil : <http://www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr/>

Etat civil

Vie locale

NAISSANCES

Lucie GRELLET, 20 octobre 2020
Louis SCARINGELLA, 22 juillet 2019

MARIAGES

Alexandre VUKSIC et Caroline BEHNKE, le 5 mai 2021
Caroline FAVIER et Jean-Marie FABRE, 18 mai 2019
Marie POLLIAND et Sébastien GRELLET, 2 mars 2019

DECES

Alexandre GRECO, le 25 janvier 2021
Anaïs BALLAZ épouse REUTER, le 11 mai 2020
Emma BERGER DIT MARAVIN, épouse CLERT, le 22 janvier 2020
André MICHELON, le 17 janvier 2020

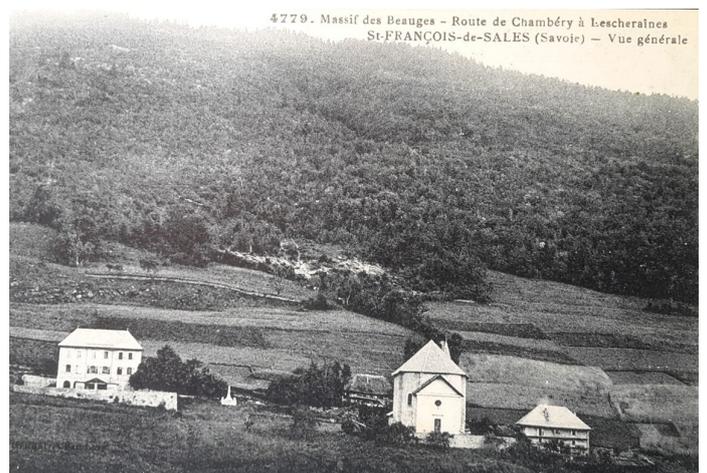
Cartes postales d'époque



Les foins (1960)



Prise de vue actuelle



La forêt de St François

Les ventes de bois ont été assez fortement impactées par la crise Covid qui a ralenti l'économie mondiale, mais aussi par la crise sanitaire que traverse le milieu forestier avec d'importants volumes d'épicéa (résineux) attaqués par le scolyte, entraînant une baisse des cours et de la demande en bois.

Face à ce constat, la commune a décidé de vendre en « **bois façonnés** » la coupe des parcelles N°26 et 27.



Habituellement les coupes de bois de la commune sont vendues « **en bloc et sur pied** » lors des ventes publiques organisées par l'Office National des Forêts (ONF), sorte de vente aux enchères où les communes vendent leur bois aux différents scieurs et exploitants de la région.

Dans ce cas, c'est alors l'acheteur qui doit se charger de l'exploitation des bois. Les paiements à la commune sont échelonnés et commencent dès la vente.

L'ONF dispose aussi de « **contrats d'approvisionnement** » avec différents scieurs de la région, où les bois sont exploités par la commune et mis à leur disposition en bord de route, à des tarifs convenus à l'avance selon les essences et les qualités.

La commune doit donc prévoir une avance de trésorerie pour rémunérer l'Entrepreneur de Travaux Forestiers qui réalise la coupe. Celui-ci se charge d'abattre et de débiter les bois avant de réaliser leur cubage et leur classement par qualité. Pour la coupe de la commune, c'est l'entreprise Neyret-Gigot basée à Aiguebelette-le-Lac, qui a réalisé ce travail.

Les bois ont ensuite été vendus à la scierie Ducret (Ain). Ainsi, ce sont 524m³ de sapin et d'épicéa qui ont été commercialisés au prix moyen net de 27,4€/m³.

En 2020, la commune a fait appel au « fonds d'amorçage » mis en place par l'Association des

Communes Forestières, pour obtenir une avance de trésorerie permettant de financer les frais d'exploitation, puisqu'avec ce système de vente, les recettes ne sont perçues qu'après la coupe.

Ce mode de vente a aussi permis de **réserver les bois feuillus aux habitants** afin de pourvoir à leur besoins en bois de chauffage. Ainsi, 130m³ de bois de chauffage ont été vendus à 11 foyers de la commune.

Enfin, le bois de chauffage qui n'a pas trouvé preneur localement a été vendu à un acheteur professionnel sur le même principe que les résineux.

Cette coupe de bois réalisée entre l'été et l'automne 2020 a été l'occasion de mettre en place les **jours « Vis ma vie de bûcheron »**, organisées par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et l'ONF. Ces journées à destination du grand public ont pour but de sensibiliser aux métiers et aux pratiques de la gestion et de l'exploitation forestière. Elles se sont tenues tous les mercredi matin de juillet et août et ont vu la présence de nombreux touristes ou locaux désireux de mieux connaître les pratiques forestières.



Trois sorties se sont tenues sur Saint François de Sales en présence de 60 personnes. Une dernière session a même été organisée à l'automne spécifiquement à destination des élus du Parc Naturel Régional des Bauges.

Vie locale

Le gîte communal

« L'École à gîter » à La Magne

Nouvellement arrivée à Saint François, c'est avec joie que j'ai repris la gestion de « L'École à gîter » depuis le mois d'octobre.

Après avoir travaillé 10 ans dans le secteur du développement touristique pour les petits villages en montagne, j'ai ensuite enseigné 10 années au sein de l'Education Nationale.

Reprendre la gestion d'un gîte touristique dans une ancienne école, c'est une occasion cocasse de réunir mes 2 expériences professionnelles !

J'ai beaucoup de plaisir à accueillir les visiteurs et à participer à la vie locale.

L'école à gîter, c'est le gîte communal situé à La Magne. Il est composé de 29 lits répartis en 5 logements tous équipés et indépendants. L'établissement dispose également d'une grande salle commune et d'une cuisine professionnelle, idéales pour l'accueil de groupes.

Cela fait maintenant plus de 10 ans que cette ancienne école de village a été transformée en gîte touristique.

On y accueille autant des fêtes de famille, des week-ends entre amis, des formations professionnelles que des vacanciers à la découverte des trésors des Bauges. Il est très fréquent qu'un premier séjour à l'École à Gîter donne lieu à un second car, nombreux sont les visiteurs qui succombent à la beauté du massif des Bauges.

Découvertes des lacs, rivières, sommets, domaine de ski, chemins de randonnée. A vélo, à pied, à ski, en raquettes, les séjournants sont très agréablement surpris de la richesse de ce territoire qu'ils connaissaient peu.

Certains Saint-Françoisiens ont déjà eu l'occasion de festoyer en famille à l'École à Gîter. N'hésitez pas à prendre contact avec moi pour loger vos amis ou votre famille.

Ce lieu a aussi pour vocation d'accueillir des moments conviviaux pour les habitants : la Fête au Four et le Noël des enfants y ont déjà pris place. Le Covid a confiné les projets d'animation envisagés de concert avec la mairie et les associations locales. Nous vous informerons des prochains rendez-vous à ne pas manquer.

Cette fin d'hiver a été l'occasion de rafraîchir 2 gîtes : Nid d'aigle et Gélinoche.



Lionel Simon, l'employé communal et moi-même, avons sorti pinceaux, peinture et spatules pour repeindre les espaces de vie des 2 gîtes et restaurer les salles de bain.

Dans les prochains mois, ce sera au tour du gîte Creusates de bénéficier de son petit coup de blanc !

Avec les beaux jours, différents aménagements extérieurs ont été réalisés :

- ❖ fleurissement
- ❖ pose d'un bac à compost
- ❖ installation d'une ruche pédagogique présentée (cf. page 21).



C'est une immense chance de pouvoir accueillir cette belle structure qui va permettre de proposer des temps de sensibilisation et ainsi contribuer à la protection des abeilles, si indispensables à l'équilibre environnemental.

L'accès au jardin de l'École à Gîter est ouvert. J'espère vous croiser nombreux à l'occasion de votre visite de la ruche, une vraie aubaine pour découvrir le travail des abeilles.

Chloé JEAN
06 18 15 10 49
www.ecoleagiter.fr
www.facebook.com/ecoleagiter



Réseau « Alliance dans les Alpes » Projet des abeilles « BeeAware »

Vie locale

Par la signature de la convention alpine, la commune adhère à Alliance dans les Alpes avec parmi les 9 protocoles d'application celui d'adopter des mesures de lutte contre le changement climatique, préserver et valoriser la biodiversité et le paysage.



Ce projet BEEAWARE, lancé en 2019 a été entièrement financé par CIPRA (Commission Internationale pour la Protection des Alpes) en Août 2020.

Il a pour but de fédérer tous les acteurs de la commune (habitants, commerçants, particuliers, agriculteurs, tout public) qui se concertent et échangent leurs idées, sensibilise au fonctionnement d'une ruche, créer des thèmes de rencontres autour de l'abeille et sa protection...



Les espaces publics ont un rôle d'exemple, ainsi, sur le terrain communal, à l'arrière du gîte « L'École à Gîter » au hameau de la Magne, une ruche pédagogique a vu la réalisation de son implantation en mai 2021. Assimilé à du mobilier urbain et accompagnée d'une mallette pédagogique, elle est accessible à tout public. Elle n'a pas pour but prioritaire la récolte du miel mais bien la découverte et la préservation de cette espèce.



Chloé, au Gîte, dispose des clés des trappes d’observation

Comment peut-on pérenniser cette protection ? Les espaces privés étant vecteurs de sensibilisation, de protection et de rencontres, c’est par :

- l’ensemencement de plantes mellifères dans les jardins ou prairies,
- la création de vergers ou tout simplement la plantation d’un pommier, d’un poirier, de framboisiers sur son terrain,
- la limitation de la tonte, en priorisant les fauches tardives,
- des habitants et bénévoles qui entretiennent des chemins ruraux, taillent et envisagent de replanter leurs abords...

Par ailleurs, à St-François-de-Sales, l’Office National des Forêts entretient scrupuleusement notre forêt. Un plan d’exploitation est établi. La sauvegarde de clairières, la mixité des essences, le maintien du bois mort sur place.... Tout ceci contribue au développement de la biodiversité et de pollinisateurs !



Les paniers de Noël



Vie festive

Le convivial repas des aînés n’ayant pu se dérouler comme les autres années, l’ensemble des habitants concernés s’est vu proposer un colis de Noël confectionné par une petite épicerie avec des produits originaux de régions savoyardes et italiennes.

Manifestations passées...

Vie festive



journée internationale des forêts – mars 2021



Les jeudis de l'été – juillet 2019



Fête du four, La Magne – août 2019



Fanfou'estival – août 2019

Pour illustrer la vie de la commune, vous pouvez nous envoyer vos clichés et témoignages à mairie-stfrancois@wanadoo.fr
Retrouver la commune également sur Facebook <https://www.facebook.com/mairiedesaintfrancoisdesales/>

